

Initiatives ministérielles

Je poursuis la théorie de mes confrères dans ce dossier de cotisations de chômage.

Si les libéraux avaient conservé l'ancienne formule de cotisation, nous aurions subi une perte de 9 000 emplois en 1994 et de 31 000 emplois l'année suivante. En ramenant les cotisations à 3,07 \$, les libéraux arrivent au bilan suivant: 9 000 pertes d'emplois en 1994, ils en sont conscients, ils l'ont dit; 9 000 gains d'emplois en 1995 pour un mirobolant total de zéro. On en perd 9 000 cette année, on en crée 9 000 l'année prochaine, on en crée donc zéro. Youpi! on est bons. C'est ce qu'ils disent.

Nous ne parlons pas de 40 000 emplois créés, mais plutôt de 31 000 emplois préservés et de 9 000 nouveaux emplois après la perte de 9 000. Il est donc clair que le résultat de leur très bonne théorie c'est zéro.

La conclusion c'est qu'encore une fois le gouvernement tente de berner la population, mais aujourd'hui la population étant davantage informée ne se laisse plus duper par ce genre de proposition.

De toute façon, il faut se rendre à l'évidence et comprendre le constat d'échec du précédent gouvernement et aussi celui à venir des libéraux. Le gouvernement ne doit plus assumer seul ou principalement seul son rôle de créateur d'emploi. Les statistiques récentes le démontrent, ce sont les PME qui sont les principales entreprises créatrices d'emploi ces dernières années et aussi pour les prochaines années. Cela les libéraux le reconnaissent. Il faut donc rendre à César ce qui appartient à César.

Pour les investisseurs et pour les PME, le rôle du gouvernement devrait être celui d'un gardien des finances publiques aujourd'hui. Un bon gouvernement doit contrôler ses dépenses, un bon gouvernement doit contrôler le déficit et, par le fait même, un bon gouvernement rétablira un climat de confiance.

L'économie est basée sur la confiance et les gouvernements, je dis bien les gouvernements, minent cette confiance avec des décisions incohérentes et ce depuis trop d'années. Pour relancer l'emploi, ce n'est donc pas de camions de construction dont nous avons besoin, comme se plaît à le dire le premier ministre, mais plutôt du rétablissement d'un sain climat de confiance qui, lui, permettra une véritable reprise économique. Cette reprise économique encouragera les investissements et par le fait même la création d'emploi, et la création d'emplois durables.

Cependant, le fédéral dans son enchevêtrement de programmes, dans son méli-mélo de dédoublements interministériels, n'arrivera jamais, nous en sommes convaincus, à réaliser pourtant ce simple objectif. Mais un Québec souverain, maître de sa destinée, et seul responsable de ses leviers économiques et décisionnels relèvera sans l'ombre d'un doute ce gigantesque défi. Car nous avons compris et Félix nous l'a dit: «La meilleure façon de tuer un homme, c'est de l'empêcher de travailler».

• (1335)

Le vice-président: Comme il n'y a personne pour prendre la parole afin de poser des questions et d'émettre des commentaires, on poursuit donc le débat.

Je voulais reconnaître l'honorable députée de Windsor—Sainte-Claire, mais je ne la vois pas à la Chambre. L'honorable député de Kent ne semble pas y être non plus. Vu que c'est le tour des libéraux...

[Traduction]

Je demanderais aux députés d'aller chercher la députée de Windsor—Sainte-Claire aussi rapidement que possible.

[Français]

Est-ce qu'un député de l'opposition officielle désire faire un commentaire ou poser une question?

Des voix: Non.

[Traduction]

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir aujourd'hui participer à ce débat et parler des modifications que le gouvernement propose d'apporter au régime d'assurance-chômage, notamment celles qui visent à résoudre les problèmes des Canadiens à faible revenu et de leurs personnes à charge.

Ces modifications à l'assurance-chômage sont un premier pas vers une réforme de nos programmes de sécurité sociale, un premier pas pour faire en sorte que, à l'aube du XXI^e siècle, ces programmes répondent mieux aux besoins des Canadiens.

Le gouvernement ne prend pas pareille initiative unilatéralement. Le ministre des Finances a en effet discuté abondamment avec les Canadiens avant de déposer le budget de 1994. Le ministre du Développement des ressources humaines a consulté les représentants patronaux et syndicaux ainsi que les Canadiens de toutes conditions sociales, relativement à la réforme de la sécurité sociale, et il continuera de le faire.

Parce qu'il sait que cette réforme aura des répercussions sur la vie de tous les Canadiens pendant de nombreuses années à venir, le gouvernement prend des mesures afin de s'assurer que les Canadiens bénéficient au maximum de ces changements.

Dans les modifications qu'il propose au régime d'assurance-chômage, le gouvernement a aussi prévu des dispositions pour protéger les Canadiens les plus vulnérables, ceux qui ont de faibles revenus et qui doivent subvenir aux besoins d'enfants, de parents âgés ou d'autres personnes à charge.

En vertu des règles actuelles, les prestataires d'assurance-chômage reçoivent des prestations équivalant à 57 p. 100 de leurs gains assurables, quelles que soient les circonstances. Aux termes des modifications proposées, le taux des prestations serait de 60 p. 100 pour les petits salariés qui ont des personnes à charge, et de 55 p. 100 dans tous les autres cas.

Pour avoir droit au taux des prestations maximal, un prestataire devrait avoir des gains assurables de 390 \$ par semaine ou